



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.3

<b>Numéro de la demande :</b>	2018-5628
<b>Demande :</b>	B.1.3 : Modification des spécifications
<b>Produit :</b>	Insecticide biologique sous forme de pâte granulée DiPel 2X DF
<b>Numéro d'homologation :</b>	26508
<b>Principe actif (p.a.) :</b>	<i>Bacillus thuringiensis</i> , var. <i>kurstaki</i> , souche ABTS-351
<b>N° de document de l'ARLA:</b>	3097769

### But de la demande

La présente demande vise la modification de l'énoncé relatif à l'entreposage du produit. L'étiquette de la préparation commerciale insecticide biologique sous forme de pâte granulée DiPel 2X DF indique actuellement que le produit peut être entreposé à une température de 0 à 25 °C pendant 24 mois après la date de fabrication.

### Évaluation des propriétés chimiques

Les données sur la stabilité à l'entreposage ont été examinées et jugées acceptables. La modification proposée de l'étiquette, qui consisterait à changer de 24 à 36 mois la période d'entreposage, est acceptable.

### Évaluations sanitaire, environnementale et de la valeur

Aucune évaluation sanitaire, environnementale ou de la valeur n'est requise pour la présente demande.

### Conclusion

Après avoir examiné les renseignements fournis à l'appui de la prolongation de la période d'entreposage de 24 à 36 mois, l'ARLA a conclu qu'il était acceptable de prolonger de 24 à 36 mois la période d'entreposage de l'insecticide biologique sous forme de pâte granulée DiPel 2X DF.

## Référence

3038171

2004, DiPel WG Storage Stability, DACO: M2.11

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9